

## DÉCLARATION DE MES ACTIVITÉS DEPUIS L'OBTENTION DU DIPLÔME DE SECONDAIRE (CESS / BAC)

CETTE DÉCLARATION ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES QUI L'ACCOMPAGNENT DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE REMISES LORS DE L'INSCRIPTION. ELLES FONT PARTIE INTÉGRANTE DU DOSSIER DE L'ÉTUDIANT.

**Pourquoi les étudiants doivent-ils décrire et justifier leur emploi du temps depuis la sortie du secondaire ?**

Pour que les établissements puissent vérifier leur finançabilité, c'est-à-dire s'ils peuvent encore s'inscrire à des études supérieures.

**La finançabilité c'est quoi ?**

C'est l'ensemble des règles qui déterminent si l'étudiant a encore le droit de s'inscrire dans le supérieur. Lorsqu'un étudiant devient non-finançable l'établissement ne perçoit plus de subside pour lui et il peut refuser la demande d'inscription. La notion d'étudiant finançable est donc directement liée à ce subside et est totalement indépendante des moyens financiers dont dispose l'étudiant. [Pour en savoir +](#)

Par la présente, je soussigné·e :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE D'OBTENTION DU DIPLÔME DU SECONDAIRE : .....

déclare :

- que toutes les informations et documents fournis sont corrects et véritables ;
- avoir été prévenu·e que toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution de mon dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Date : ..... / ..... / .....

Signature de l'étudiant·e (précédée de la mention « Lu et approuvé »)



